

REUNION DU 15 OCTOBRE 2020

Date de convocation : 07 octobre 2020

L'An deux mil vingt, le quinze octobre à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de CÉAUX s'est réuni dans à la salle polyvalente, sous la présidence de Monsieur Christophe HERNOT, Maire,

Étaient présents : HERNOT Christophe, PAYEN Agnès, DESMONTS Hélène, DAVIS Fanny, HOURDIN Céline, GONZALES Jean, FORGET Fabrice, DATIN Claire, BIGOT Angélique, MURIE André

A donné pouvoir : ENAULT Aurélien à PAYEN Agnès

Absent excusé : /

Secrétaire de séance : PAYEN Agnès

Pas de remarque sur le compte-rendu de la dernière réunion en date du 11 Juin 2020 : Adopté à l'unanimité.

Le Maire rappelle l'ordre du jour :

Rencontre entre M. David NICOLAS, Président de la Communauté d'Agglomération Mont-Saint-Michel Normandie, M. Hervé DOUTEZ, directeur Général des services, M. Denis LAPORTE, Vice-Président et le Conseil municipal de CEAUX

2020-10-15-01 : Présentation et débat du rapport de la Chambre régionale des comptes de la CAMSMN

2020-10-15-02 : Présentation du rapport d'activités 2019 de la CAMSMN

2020-10-15-03 : Commissions CAMSMN – inscriptions dans les commissions

2020-10-15-04 : Approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)

2020-10-15-05 : Devis curage et dérasement sur VC2 Broc et VC1 Rue Y. Ozenne

2020-10-15-06 : Courrier de Mme LECAMUS : Demande de réduction de loyer suite à problème de chauffage

2020-10-15-07 : Recrutement d'un cabinet d'études : Etude de faisabilité : travaux de rénovation, logement, 11, rue Yves Ozenne

2020-10-15-08 : Délibération – modification des statuts du Syndicat Intercommunal des Ecoles de la Baie (SIEB)

2020-10-15-09 : Acquisition d'un véhicule communal

2020-10-15-01 : Présentation et débat du rapport de la Chambre régionale des comptes de la CAMSMN

Conformément à l'article 107-II de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République et à l'article L. 243-8 du code des juridictions financières, La Chambre régionale des comptes adresse aux mairies le rapport d'observations définitives relatif à la gestion de la communauté d'agglomération Mont-Saint-Michel Normandie, présenté au conseil communautaire le 10 septembre 2020.

L'article 107-II de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République dispose que ce rapport doit être présenté par le Maire de chaque commune au plus proche conseil municipal et donner lieu à un débat :

Le Conseil municipal prend acte

2020-10-15-02 : Présentation du rapport d'activités 2019 de la CAMSMN

Chaque année, avant le 30 septembre, suivant l'article L. 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président de chaque Etablissement public de coopération intercommunale (EPCI) adresse au Maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant.

Ce rapport doit faire l'objet d'une communication par le Maire au conseil municipal en séance publique.

Après présentation du rapport d'activités 2019 de la CAMSMN, le Conseil municipal prend acte.

2020-10-15-03 : Commissions CAMSMN – Inscription dans les commissions thématiques

Les commissions sont constituées pour des objets généraux ou spécifiques, pour une durée illimitée ou réduite, en rapport avec les compétences exercées par la communauté d'agglomération. Ces instances consultatives sont composées de conseillers communautaires et de conseillers municipaux (sur inscription). Elles contribuent aux réflexions et prises de décisions, étudient les dossiers et préparent les projets qui sont ensuite soumis au conseil communautaire. Elles sont au nombre de 7.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de retenir les inscriptions suivantes :

- **La commission urbanisme** (PLUi, stratégie foncière...) – **habitat** (aides à la rénovation, logement des jeunes, logements communautaires...) – **patrimoine** (services techniques, bureau d'étude) – **mobilité** (transport scolaire, transport urbain...)

DESMONTS Hélène 2^{ème} Adjointe, BIGOT Angélique

- **La commission environnement** (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations, assainissement, déchets)

HERNOT Christophe Maire, BIGOT Angélique, PAYEN Agnès 1^{ère} Adjointe (déchets)

- **La commission culture** (les médiathèques avec la lecture publique, les musées, les Espaces Publics Numériques, les enseignements artistiques, le spectacle vivant...)

PAYEN Agnès 1^{ère} Adjointe, HOURDIN Céline

- **La commission économie** (zones d'activités, développement économique...) – **tourisme** (aménagement, sites touristiques naturels sensibles, itinérance...)

HERNOT Christophe Maire, GONZALES Jean, DESMONTS Hélène 2^{ème} Adjointe, PAYEN Agnès 1^{ère} Adjointe

- **La commission développement durable – prospective – numérique**

DESMONTS Hélène 2^{ème} Adjointe, DATIN Claire

- **La commission action sociale** (santé, petite enfance, enfance, jeunesse, Maisons France Service...)

PAYEN Agnès 1^{ère} Adjointe, HERNOT Christophe Maire

- **La commission ressources** (finances, ressources humaines, commande publique)

PAYEN Agnès 1^{ère} Adjointe

2020-10-15-04 : Approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)

L'application de la Fiscalité Professionnelle Unique (FPU) a entraîné la création d'une Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) entre les communes et la Communauté.

Le rôle de cette commission est de valoriser financièrement les transferts de compétences afin d'en tenir compte dans le calcul de l'attribution de compensation, l'objectif recherché étant une neutralité financière et budgétaire des transferts et/ou restitutions de compétences.

La commission doit rendre ses conclusions dans un délai de neuf mois à compter, soit de la mise en place de la FPU sur le territoire communautaire, soit du transfert des compétences.

La CLECT, créée par délibération communautaire en date du 16 janvier 2017, a adopté le rapport joint à la présente délibération lors de sa réunion en date du 16 septembre dernier.

En application de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts, le rapport de la CLECT est envoyé aux communes qui doivent procéder à son adoption.

Ainsi, il est donc proposé au Conseil municipal d'approuver le présent rapport.

Décision du Conseil municipal :

Le Conseil municipal approuve le rapport à l'unanimité.

2020-10-15-05 : Devis curage et dérasement sur VC2 Broc et VC1 Rue Y. Ozenne

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite aux inondations sur deux voies de circulation, deux devis ont été demandés pour réaliser le curage et dérasement sur deux routes communales de la commune de CEAUX :

- VC2 - Broc 1 000 m
- VC1 - Yves Ozenne 600 m

Devis de la S.A.R.L. BRIONNE Jean-Paul, 50140 SAINT-CLEMENT-RANCOUDRAY, d'un montant de 1 696.00 € HT (2 035.20 € TTC)

Devis de LTP LOISEL, 50370 BRECEY
D'un montant de 2 960.00 € HT (3 552 € TTC)

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de retenir :

- Le devis de la S.A.R.L. BRIONNE Jean-Paul, 50140 SAINT-CLEMENT-RANCOUDRAY, d'un montant de 1 696.00 € HT (2 035.20 € TTC)

2020-10-15-06 : Courrier de Mme LECAMUS : Demande de réduction de loyer suite à problème de chauffage

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Madame LECAMUS Emmanuelle en date du 14 juillet 2020, locataire du logement 11, rue Yves Ozenne, sollicitant une réduction du montant de son loyer actuellement de 498.00 € (en cause : chauffage inefficace et très onéreux) jusqu'à réalisation des travaux.

La commission Bâtiment, s'est rendue sur place et a constaté que le logement est mal isolé, que le système de chauffage est défectueux et que ce logement nécessite une réfection générale (plafond, peinture, parquet). Des travaux doivent être réalisés.

Monsieur le Maire propose de mettre le loyer à 400 € dans l'attente des travaux à venir.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- Du 15 octobre 2020 au 15 avril 2021, le loyer sera de 400.00 € par mois dans l'attente des travaux à venir.

2020-10-15-07 : Recrutement d'un cabinet d'études : Etude de faisabilité, travaux de rénovation du logement, 11, rue Yves Ozenne

La Commission « Bâtiments » a constaté que des travaux de rénovation, d'isolation, de chauffage, d'électricité doivent être effectués dans le logement communal situé 11, rue Yves Ozenne.

Vu la nécessité de faire intervenir plusieurs corps de métiers,
Vu l'obligation de chiffrer ces travaux afin de satisfaire à la réglementation de la commande publique,
Considérant que cette étude ne peut être réalisée en régie,

Vu les deux devis proposés,

Le Conseil municipal, considérant ces devis trop élevés, décide de reporter cette décision

Pour : 9

Abstentions : 2

2020-10-15-08 : Délibération – modification des statuts du Syndicat Intercommunal des Ecoles de la Baie (SIEB)

Monsieur le Maire précise que par délibération du Conseil Syndical en date du 04 mars 2020, le Syndicat Intercommunal des Ecoles de la Baie a donné un avis favorable à la modification et refonte de ses statuts afin de mettre en cohérence les compétences du Syndicat avec ses actions pour une meilleure lisibilité.

Considérant que les communes membres doivent se prononcer dans les trois mois suivant la date de réception de ces nouveaux statuts. A défaut de réponse leur avis est considéré favorable.

Après avoir pris connaissance des statuts (jointes à la présente délibération), le Conseil municipal :

Emet un avis : Favorable, à l'unanimité

2020-10-15-09 : Acquisition d'un véhicule communal

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que le véhicule communal de marque RENAULT, type Express, immatriculé 6092 TX 50 est devenu trop vétuste et destiné à la destruction.

Il convient de faire l'acquisition d'un véhicule d'occasion répondant aux besoins du service technique de la commune de CEAUX.

1- Le garage MARIE Didier automobiles SAS de Juvigny-le-Tertre 50520, propose un véhicule :

Marque : PEUGEOT
Type : PARTNER L1 120 HDI 75 cv
147 000 km
Attache remorque
Mise en circulation : 2013
Pour un montant TTC de : 7 490.00 € + carte grise 215.76 €

2- Le garage PEUGEOT à Saint-Cybardeaux (16) propose un véhicule :

Marque : PEUGEOT
Type : PARTNER 1.6 HDI 75 cv
157 600 km
Sans attache remorque
Mise en circulation : 2013
Pour un montant TTC de : 7 390.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de retenir l'offre :

- du Garage MARIE Didier automobiles SAS de Juvigny-le-Tertre 50520, véhicule de marque PEUGEOT, type PARTNER, pour un montant de 7 490.00 € TTC + carte grise 215.76 €

Les crédits nécessaires à cette acquisition ont été prévus au budget primitif 2020

Le mandatement se fera comme suit :

Dépenses Investissement

C/2182- opération 13 : 7 490.00 €

Dépense Fonctionnement

C/6355 (carte grise) : 215.76 €

Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette acquisition.

QUESTIONS DIVERSES :

Blason commune : Proposition pour réaliser gratuitement un blason pour la commune.

Repas des cheveux blancs : Au vu des conditions sanitaires, le repas pour l'année 2020 est annulé.

PLUi : applicable depuis le 25/07/2020. Disponible sur le site de la communauté d'Agglomération Mont-Saint-Michel-Normandie

Achat de défibrillateurs : Demande de devis pour achat de défibrillateurs sur la commune de CEAUX

Maison médicale Ducey-Les Chéris : Une réunion a eu lieu le 8 octobre 2020 entre les Maires de l'ancienne communauté de communes de Ducey suite au départ de 2 médecins dans les prochains mois.

Réflexion en cours sur le maintien des derniers médecins et faciliter la venue de nouveaux médecins sur la commune de Ducey-Les Chéris.

Une prochaine réunion sera prévue à Ducey-Les chéris le 21 octobre 2020 à 20h30. Ouverte aux élus

La séance est levée à : 22h30